

# ENSEMBLE

## Éducation Nationale



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)  
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 - Email : [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)

### Editorial Aie confiance...

Du président de la République à notre DASEN en passant par la ministre de l'éducation nationale ou celle de la fonction publique, c'est bien le doux refrain que tous nous chantonnent.

Confiance, la revalorisation de la fonction enseignante est pour bientôt.

Confiance, la rentrée en Lozère a été sereine et les besoins en ouvertures seront examinés avec attention à la prochaine carte scolaire.

Confiance, la formation continue est de retour et la priorité au primaire va se concrétiser sur le terrain.

Confiance, le PPCR va enfin ouvrir le débat de la revalorisation salariale et de la mobilité chez les fonctionnaires.

Ah si, une ombre au tableau : le rapport de la cour des comptes qui, guidée par sa vision comptable, demande encore une fois aux agents de l'Etat et de la Fonction

Publique toujours plus de « productivité » et d'austérité salariale sans jamais souligner ni mesurer l'apport de la Fonction Publique au pays et à sa population.

Si en chaque enseignant il sommeille certainement une âme d'enfant, ils n'ont pas la naïveté de Mowgli. Ils sont conscients que cette année encore il faudra bricoler

afin de mettre en place toutes ces nouveautés « favorisant la réussite de tous les élèves », Il faudra se battre pour une reconnaissance et une revalorisation

salariale tant attendue, et l'amélioration des conditions de travail.

Dès à présent le SNUipp-FSU se positionne avec les enseignants en revendiquant la suppression des APC et la gestion par chacun des 108 heures pour le travail

en équipe et le travail invisible au service des élèves.

Confiance ? Oui , alors stop au flicage et ces tableaux inutiles et chronophages.

**Confiance, oui ne autre école est possible,**

Pour y parvenir syndiquez-vous, rejoignez le SNUipp-FSU et prenez part aux débats en participant aux RIS.

**ensemble on est plus forts !**

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 15 septembre 2015

### PDF

Date limite pour l'inscription en ligne : 22 septembre 2015

### Conseil Syndical

Lundi 5 octobre à partir de 17h  
Espace Jean Jaurès

### RIS

Mercredi 7 octobre 2015  
9h - 12h à Mende

Mardi 13 octobre 2015  
À partir de 17 h à Mende

**CAPD formation continue**  
Début octobre

### SOMMAIRE

- |  |      |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Editorial   | p. 1 |
| <input type="checkbox"/> SNUipp-FSU ; Syndicalisation ; Université d'automne                             | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : Ris ; APC   | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : CTSD ; Formation continue                                       | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : ISAE ; Direction ; Pétition retraités ; Pass éducation          | p.5  |
| <input type="checkbox"/> Métier : Evaluations CE2 ; EMC ; PEAC ; Nouveaux programmes cycles 2 et 3       | p.6  |
| <input type="checkbox"/> Administratif : Nouveaux programmes maternelle ; Concours 2016 ; Congés maladie | p.7  |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Bulletin de syndicalisation 2015/2016                           | p.8  |

Le syndicat est un outil proche, disponible et indispensable pour :

- S'informer ou demander conseil
- Prendre contact avec l'administration
- Mener une réflexion collective
- Faire respecter ses droits, etc.....

Le **SNUipp-FSU** est le **syndicat des instits et des professeurs d'école** majoritaire dans la profession (au plan départemental comme national). Il est présent et actif dans tous les organismes paritaires (nationaux, Académiques ou départementaux).

**Rejoignez-nous,  
syndiquez-vous !**

## Secrétariat départemental

**Eric DOUET**

TR ZIL Aumont-Aubrac  
1/4 décharge syndicale.

**Mathilde FOLCO**

Ecole de Barjac dir.  
1/4 décharge syndicale

**Estelle GILLES**

École maternelle Langogne adj.  
1/4 décharge syndicale

**Nathalie PERRET**

Ecole de Barjac adj.  
1/2 décharge syndicale

**Anne ROMIEU**

Ecole élémentaire Langogne Adj.  
1/4 décharge syndicale

**Olivier TAURISSON**

École maternelle Fontanilles Mende dir.  
1/4 décharge syndicale

## Permanences

**assurées tous les jours**

**Lundi** Estelle GILLES  
Nathalie PERRET

**Mardi** Mathilde FOLCO  
Nathalie PERRET

**Mercredi** sur RV

**Jeudi** Eric DOUET  
Anne ROMIEU

**Vendredi** Olivier TAURISSON

Le conseil syndical, instance de débats et de décisions au niveau départemental, se réunit chaque début de mois et est ouvert à tous les syndiqués..

**Venez nombreux participer à la vie du SNUipp-FSU dans notre département.**

## SYNDICALISATION Ensemble, nous sommes plus forts ! SYNDICALISATION



**Pour se défendre,**

Plus nous serons nombreux, réunis dans un syndicat fort et combatif, plus nous serons capables de défendre des valeurs essentielles :

**respect des règles, lutte contre les passe-droits, équité, transparence, solidarité...**

**il y a une solution.**

Plus nous serons nombreux, réunis dans un syndicat majoritaire et unitaire, plus nous serons capables de (re)conquérir des droits démocratiques et sociaux pour le plus grand nombre et d'œuvrer à la transformation sociale.

Autant d'exigences qui méritent un engagement citoyen dans un monde de plus en plus individualiste .

**Cet engagement peut d'ores et déjà commencer (ou se poursuivre) par une adhésion au SNUipp-FSU !**



**Simple et rapide ! Adhérez en ligne sur le site du SNUipp 48.**



**L'Université d'automne du SNUipp-FSU**

constitue le grand rendez-vous annuel de l'école primaire, qui rassemble 450 enseignants des écoles et une trentaine de chercheurs sur de multiples sujets.

Cette année encore, elle aura lieu à Port Leucate, dans l'Aude (Près de Perpignan) les 16, 17 et 18 octobre.

L'Université d'automne est ouverte à tous les enseignants, syndiqués ou non.

**Inscription avant le 6 octobre, délai de rigueur.**  
Toutes les informations sur le site : [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## Membres des commissions

### CAPD

Nathalie PERRET, Mathilde FOLCO, Vivien DARDALHON (*titulaires*)  
Florence LAZES, Sophie FEFFER, Anne ROMIEU (*suppléantes*)

### CTSD

Nathalie PERRET, Estelle GILLES, Florence LAZES (*titulaires*) ;  
Eric DOUET, Olivier TAURISSON (*suppléants*).

### CDEN

Estelle GILLES, Florence LAZES, Nathalie PERRET (*titulaires*)  
Eric DOUET, Olivier TAURISSON, Sophie FEFFER (*suppléants*)

### CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Sophie FEFFER, Mathilde FOLCO (*titulaires*)  
Christelle MARTIN, Anne ROMIEU (*suppléantes*)

### CDAS

Commission Départementale d'Actions Sociales  
Samuelle TAURISSON, Vivien DARDALHON, Eric DOUET, Christelle MARTIN.

### Commission de réforme

Nathalie PERRET  
Anne ROMIEU

# Agir ensemble

## Tracasseries administratives, le retour...

À l'heure où tout enseignant consciencieux se précipite à tort pour répondre aux multiples sollicitations et demandes de son IEN, il nous semble très important de rappeler **quelques vérités sur les Obligations règlementaires de service** :

Les 24h de présence devant les élèves et les 6h de Conseil d'Ecole sont obligatoires.

Pour le reste, **aucune** réunion ne revêt un caractère obligatoire.

Une seule obligation : assurer ses 102 heures de service (108 heures moins 6 heures conseil d'école).

♦ 108 h : il est urgent de ne pas renvoyer de tableau à valider par son IEN. Le SNUipp lors de son audience auprès du DASEN rappellera la nécessité d'un climat de confiance pour les équipes. (*voir article ci-dessous*)  
Le compteur « travail » des enseignants affichant tous les ans un dépassement horaire conséquent, notre administration serait bien en peine de nous payer les heures supplémentaires figurant dans chacun de ces tableaux !

♦ Animations pédagogiques : la caractérisation « prioritaire » ne vaut que pour les IEN. Là encore, la seule obligation est d'effectuer les 18h règlementaires, sans se priver de piocher dans « le catalogue de propositions », **et surtout sans se priver d'en déduire 3h, 6h ou 9h de Réunions d'Informations Syndicales.**

**Et si on utilisait ces heures pour travailler sur l'appropriation et la mise en place de nouveautés pédagogiques de cette année?...**

**En cas de pression ou d'injonction administrative, n'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU.**

## RIS : une Réunion d'Informations Syndicales, pour qui, pour quoi ?

Depuis toujours le SNUipp-FSU organise régulièrement des réunions d'information syndicale, moments privilégiés d'échanges pour réfléchir ensemble aux questions qui préoccupent la profession.

Questions de métier, questions de société, en passant par des informations sur les droits et les carrières, ces temps sont importants pour construire ensemble, débattre et agir. La réglementation en vigueur pour encadrer la participation des enseignants aux RIS prévoit :

le droit de participer aux RIS pendant les heures de service, à raison de trois demi-journées par année scolaire, dont une prise sur le temps de classe, délais de route non compris.

aucune réduction de la durée d'ouverture des écoles et des établissements d'enseignement liée à la participation à ces réunions.

Cette réglementation peut donner lieu localement à des interprétations restrictives et priver ainsi les enseignant-es de leurs droits.

**Le SNUipp-FSU poursuit l'organisation de réunions sur l'ensemble du temps de service, notamment sur le temps de classe. Il appelle les personnels à y participer massivement et s'opposera à toute sanction, soutiendra et accompagnera les enseignant-es qui en seraient victimes.**

**Pour le premier trimestre, les RIS du SNUipp-FSU48 auront lieu un mercredi matin et un mardi soir pour permettre à chacun d'y participer selon ses disponibilités et ses choix institutionnels.**

**MERCREDI 7 OCTOBRE de 9 h à 12 h à Mende**

Les enseignants informent individuellement leur IEN de leur participation 48 heures avant.

**MARDI 13 OCTOBRE à partir de 17 h à Mende**

Les enseignants en informent sans contrainte de délais pour être à jour de leur 108 heures.

*Au deuxième et au troisième trimestre le SNUipp tiendra une RIS sur temps devant élèves dans les circonscriptions de Florac et Marvejols*

## APC... Si on arrêta ?!

### 108 heures "c'est nous qui décidons", une première étape : la fin des APC



Le contenu des 108 heures annualisées illustre combien notre métier s'est complexifié et notre charge de travail alourdie.

Valeurs de la République, conseil école-collège, handicap, nouveaux rythmes, nouveaux programmes; à chaque fois qu'une nouvelle commande éducative est passée aux enseignants, le ministère répond

"108" heures comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini, sauf que les enseignants effectuent plutôt deux fois qu'une ces fameuses 108 heures. Et ce n'est pas la transformation des 60 heures d'aide personnalisée en 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) qui ont changé la donne.

Avec les nouveaux rythmes scolaires qui empiètent même sur le mercredi après-midi, ce que nous dénonçons, le travail enseignant s'est intensifié avec le sentiment de n'avoir plus de temps pour l'essentiel. Même le travail en équipe est vécu

comme une contrainte alors qu'il devrait être une ressource pour mieux travailler.

**Dès maintenant, il faut que cela change!**

**Ensemble prenons la main sur notre métier.**

Nous sommes les mieux à même de définir la qualité de notre travail au service de la réussite de nos élèves.

Cela passe dès aujourd'hui par le fait d'utiliser en autonomie et en professionnels les 108 heures dont l'APC.

Le SNUipp-FSU 48, dans une initiative nationale, vous invite dès à présent à utiliser ces 36 heures selon ce principe.

**Il ne s'agit pas de ne pas faire ces heures mais bien de les employer en fonction des priorités que vous aurez définies et au mieux de l'intérêt des élèves.**

Cette action ne peut être que collective et issue d'une décision d'un conseil des maîtres. Nous vous proposons donc, à cet effet, une motion de conseil des maîtres, disponible sur notre site, que vous pouvez modifier.

Le SNUipp-FSU 48 a informé le DASEN de cette consigne syndicale.

# Agir ensemble

CTSD du 09 septembre 2015



Le SNUipp au sein de la FSU a dressé le bilan d'une rentrée pas si sereine que ça et a même prédit une année plutôt difficile dans certaines écoles...

Dans toutes les écoles en demande d'ouverture au mois d'avril - Grandrieu, Fontanilles élémentaire, Balsièges, Montrodât - les effectifs appelant une ouverture de classe se sont confirmés à cette rentrée. De plus l'école du Collet de Dèze est la bonne surprise de la rentrée avec une forte hausse nécessitant l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Enfin la FSU a alerté sur la situation de l'ULIS de Bourillon avec ses 21 inscrits, alors que la nouvelle circulaire de 2015 limite le nombre d'élèves accueillis dans ces dispositifs rattachés à un collège à 10 élèves !

La FSU a argumenté ferme pour le déblocage de moyens afin de travailler dans de bonnes conditions dès cette rentrée...

Las ! Ce CTSD de rentrée n'a, une fois encore, pas eu les moyens de remplir son rôle en tirant les enseignements du bilan de rentrée. Il n'a pu accorder les ouvertures nécessaires.

Pourtant le DASEN a reconnu lui-même la justesse de notre bilan tout en affirmant ne pas avoir les moyens pour les six ouvertures réclamées,

sans moyen supplémentaire et sans latitude côté « fermeture ». Le principe d'alerte s'imposant en milieu rural, il n'a pu utiliser le fameux principe « une ouverture contre une fermeture ».

Il a promis de réexaminer toutes ces situations pour la rentrée prochaine. De même il a refusé l'utilisation des TR comme moyens d'ouverture provisoire, avançant la relance de la formation, avec cette année moins de jours de stage hors temps scolaire.

A noter à l'optimisation des moyens de remplacement avec les collègues en surnombre...

La seule alternative à ce « manque de moyens » proposée par le DASEN est l'investissement systématique des TR rattachés à ces écoles dans les classes quand ils ne sont pas sollicités pour des remplacements, qu'ils soient un moyen de « décharger » les collègues... surtout à Grandrieu !!!

Le SNUipp rappelle que cette aide ne peut être que ponctuelle, et que dans certains secteurs, les TR ne sont déjà plus dans leur école de rattachement...

Le SNUipp regrette que les personnels en surnombre n'aient pas été affectés sur les écoles nécessitant une ouverture, ce qui était à minima espéré dans ces écoles.

Pour rappel sur la base des prévisions d'effectifs d'avril, la rectrice n'avait accordé qu'un poste supplémentaire à la Lozère, poste dédié, toujours sur décision rectorale, au dispositif national PDMQDC, implanté à Langogne.

Enfin certaines écoles se sont vues attribuer un EVS en contrat aidé pour une aide à la direction. Le SNUipp voit dans cette décision une « petite aide » là où on ne peut pas mettre les moyens d'enseignement...

Info EXEAT : deux départs pour l'Herault Romain Porte et Paola Bideault. Ce sont des TR qui ont été affectés sur leur poste pour l'année scolaire, déjà deux moyens de moins en remplacement...

## Formation continue en manque de souffle !

La ministre a annoncé un effort exceptionnel en faveur de la formation continue à cette rentrée.

Le SNUipp est allé immédiatement consulter les nouveaux plans départementaux de formation continue exceptionnelle proposés aux enseignants du primaire pour cette année 2015-2016. Et à y regarder de près, que l'école primaire se réjouisse : c'est une offre de formation à couper le souffle !

Pour les programmes de maternelle, cela concerne 12 enseignants sur 816 pendant 2 jours dans le Doubs, 22 enseignants sur 2 204 pendant une semaine dans les Yvelines, 10 enseignants sur 417 pendant 3 jours dans l'Aude, 48 enseignants sur 198 pendant 6 jours en Ardèche, ...

Pour les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique, cela va toucher 24 enseignants sur 2 932 pendant 4 jours dans le Doubs, 50 enseignants sur 7 857 dans les Yvelines, aucun en Ardèche, dans le Tam et Garonne ou dans l'Eure ...

Mais, que les enseignants se réjouissent, il y en aura pour tout le monde. Sur ces deux sujets, le ministère affiche qu'entre 3 à 6 heures d'animation pédagogique seront offertes à tous les enseignants ... soit,

pour la plupart, un mercredi après-midi dans des salles pouvant regrouper jusqu'à 200 personnes. Comment croire, dans ces conditions, qu'il sera possible d'être formé aux nouvelles pratiques professionnelles concernant le langage, la compréhension du nombre, la découverte de l'écrit, le développement du jeune enfant en maternelle ... ou encore la laïcité, la mise en œuvre des débats sur les dilemmes moraux dès le CP ?

Pourtant, comme le rappelle l'OCDE, la formation professionnelle continue a autant d'importance, si ce n'est plus, que la formation initiale dans le succès d'un système d'éducation. A titre indicatif, à Singapour, tous les enseignants bénéficient de 100 heures de formation par an.

Changer l'école ne s'obtient pas d'un claquement de doigt, fût-il exceptionnel. Il est urgent de proposer un plan de formation continue consistant et de qualité aux enseignants du premier degré.

**C'est aussi cela la priorité promise au primaire.**

### Et en Lozère :

Si au niveau national, la formation continue n'est pas à la hauteur des attentes et des besoins des enseignants, en Lozère, le SNUipp apprécie l'effort pour le début d'un retour à une formation sur le temps devant élèves. Toutefois ce ne peut être qu'un début et l'offre mérite encore d'être étoffée tant dans la diversité de l'offre de formation, le nombre de stagiaires que dans la durée des stages. Le SNUipp note même avec satisfaction que suite à sa demande pressante réitérée en Conseil de Formation début juillet, un stage « maternelle » de deux jours est venu compléter le PDF...

**Ouverture du serveur pour les inscriptions en ligne jusqu'au 22 septembre.**



# Agir ensemble

## L'ISAE à 1 200 euros : c'est maintenant !

Depuis 2010 le SNUipp-FSU a mené une campagne d'opinion pour faire la vérité sur le déclassement salarial des enseignants du primaire.

Tous ensemble, nous avons agi pour la création de l'ISAE. Toujours bloqué à 400€ brut par an son montant reste très insuffisant, d'autant que cette indemnité a été la seule réponse salariale dans une période d'austérité et de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Depuis des mois la ministre de l'Education Nationale promet l'ouverture de discussion sur la revalorisation de l'ISAE. Mais rien n'est encore acté.

Porter l'ISAE à 1200€ pour TOUS les PE est pourtant une première mesure de reconnaissance et d'égalité avec l'alignement sur l'ISOE du second degré.

C'est aujourd'hui une urgence.

C'est pour cette raison que le SNUipp a décidé de solliciter les autres syndicats

pour une adresse solennelle au président de la République qui vient d'annoncer un effort de « revalorisation de la fonction enseignante ».

**Dès maintenant exigeons-le ensemble. Pour obtenir l'ISAE à 1200€ pour tous les PE, on envoie un mail à la ministre.**

**Plus de 21000 personnes ont déjà écrit... et vous?**

**Rendez-vous sur le site du SNUipp national, en deux clics c'est fait.**

**C'est dans l'unité que nous gagnerons!**



## Direction : quoi de neuf ?

Le SNUipp-FSU n'a cessé d'interpeller les instances ministérielles pour que la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre du chantier métier direction d'école se poursuive. Les volumes de décharge évoluent avec, à cette rentrée, les écoles de 3 classes qui passent de 4 jours annuels à une journée par mois et les écoles élémentaires de 9 classes de 1/4 à 1/3 de décharge.

A la rentrée 2016, les écoles de 2 classes passeront à leur tour de 4 jours annuels à une journée par mois et les écoles de 8 classes de 1/4 à 1/3 de décharge.

Mais ces avancées restent insuffisantes et les directeurs-trices d'école de 1 à 3 classes voient trop souvent leurs droits rognés faute de moyens de remplacement effectifs pour assurer leur décharge. Il est essentiel qu'elles soient planifiées afin que ce peu de temps puisse être utilisé pleinement.

La simplification des tâches administratives a donné lieu à la tenue de groupes de travail nationaux et départementaux. En Lozère, deux groupes de travail se sont tenus avant l'été. Un troisième est prévu mais à ce jour aucune mesure

concrète n'est appliquée.

Le protocole national et des outils qui doivent être alimentés régulièrement (guide juridique, film annuel) sont disponibles sur Eduscol. Une assistance juridique à destination des directeurs-trices est également promise dans toutes les académies. En Lozère, les représentants du SNUipp-FSU ont également demandé la nomination d'un référent juridique au niveau du département. La refonte des outils informatiques est en cours que ce soit pour Base élèves, le lien avec les logiciels des collectivités territoriales ou encore la dématérialisation totale d'ECECA qui devrait être prête pour les élections de parents d'élèves de l'automne.

**Le dossier de la simplification administrative avance trop lentement et il est loin de régler les questions de fond sur la direction d'école qui appelle des réponses importantes sur les décharges et la création d'un véritable métier d'aide administrative à la direction d'école. Ce dossier n'est pas clos le SNUipp-FSU y veillera.**

## Campagne de carte pétition :

### les retraités disent ça suffit !

Après les manifestations organisées ces deux dernières années, les organisations syndicales de retraités SFRN FSU, CGT, CFE-CFC, FO, CFTC, SOLIDAIRES, FG-FP, LSR et ENSEMBLE & SOLIDAIRES ont lancé une campagne de signature de carte pétition qui seront remises le 1er octobre par l'Intersyndicale à la Présidence de la République, afin de rappeler les revendications que les retraités avancent depuis des mois : pouvoir d'achat, loi vieillissement, fiscalité ...

## Les cartes Pass éducation seront renouvelées

Les cartes Pass éducation seront renouvelées dès janvier.

C'est ce qu'a confirmé le ministère de l'Éducation nationale au SNUipp-FSU qui l'avait interpellé à ce sujet.

En effet, ces cartes qui permettent aux enseignants d'accéder gratuitement aux musées et monuments nationaux arrivent à expiration à la fin 2015 et on ignorait si la convention passée entre la rue de Grenelle et le ministère de la culture serait renouvelée.

Dont acte, les enseignants des écoles, investis dans l'ouverture de tous leurs élèves aux richesses culturelles de leur environnement continueront ainsi à voir la conception de ce travail facilitée.



# Métier

## Evaluations CE2 : une banque outil à disposition

Le ministère vient de mettre en ligne sur Eduscol une banque outil d'évaluations en français et en mathématiques pour le début de CE2. Ces exercices à finalité diagnostique sont composés de 3 propositions de livrets et plus de 400 fiches.

Les équipes pourront donc piocher, en fonction de leur réalité de terrain, parmi ces exercices de niveaux de difficulté différents.

Enseignants et équipes pourront ainsi savoir à quel niveau se situent une classe, un groupe d'élèves, un élève, par rapport aux attendus. Comme le rappelle la circulaire de rentrée, « Elle permettra aux enseignants d'évaluer les élèves au moment choisi par eux au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe. »

**Le SNUipp a fait valoir qu'il fallait de la cohérence avec les nouveaux programmes de cycle II ( CP, CE1 et CE2) qui n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2016.**

**Si elles sont obligatoires, la nature et le nombre d'évaluation d'évaluations relèvent de la liberté pédagogique de chacun.**

Ces évaluations ne doivent pas faire l'objet de remontées nationales ni même au niveau de la circonscription. Aucune passation ne peut donc être imposée aux équipes.

**Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-e-s et doivent rester dans les écoles !**

## Enseignement Moral et Civique (EMC), Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) : encore dans la précipitation

Les nouveaux programmes d'Enseignement moral et civique (EMC) remplacent dès cette rentrée l'instruction civique et morale des programmes de 2008.

36 heures annuelles dès le CP devront être introduites, volume horaire difficilement compatible avec les programmes actuels et un casse tête pour intégrer cet enseignement à l'ensemble des domaines comme le prévoient ces nouveaux programmes.

Si les intentions sont bonnes et inscrivent cet enseignement dans la vie de la classe et à travers des activités ciblées (débats réglés, jeux de rôle, rencontres avec la littérature de jeunesse et œuvres mythologiques...), ces programmes sont très flous quant à leur mise en œuvre dans les classes, notamment sur la question de l'évaluation qui relève du « débrouillez-vous ».

Autre nouveauté de cette rentrée, le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), dont l'objectif est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture, de la citoyenneté et rendre lisible ce que chaque élève a accompli de la maternelle au lycée. Il se construit dans la complémentarité des temps scolaire, péri et extrascolaire. Au moins une fois par cycle, il est souhaité qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans ce cadre.

**Le SNUipp rappelle que la référence professionnelle reste les programmes et qu'il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ce parcours, qui doit rester à l'initiative des équipes. Pour le SNUipp il faut donner du temps aux enseignants qui le souhaitent pour s'approprier cette démarche. Temps et formation sont indispensables !**

**EMC et PEAC, prennent effet dans la précipitation, alors que les programmes de l'école élémentaire seront à mettre en œuvre à la rentrée 2016. Le temps politique, calé sur des effets d'annonces, ne s'accorde décidément pas avec celui de l'école. Le SNUipp avait demandé le report de ces deux programmes à la rentrée 2016.**



## Nouveaux programmes pour les cycles 2 et 3

Les projets de programmes ont été soumis à la consultation des enseignants entre le 11 mai et le 12 juin dernier sans temps dégagé et dans des conditions déplorables.

Les équipes enseignantes n'étaient pas outillées pour mener une réflexion professionnelle et répondre au questionnaire en ligne. Malgré tout, les 16039 enseignants du premier degré qui ont répondu, d'après la synthèse du ministère, ont jugé ces projets de programmes confus, jargonnant et insuffisamment opérationnels.

Ils estiment nécessaire d'améliorer la lisibilité du projet actuel, d'utiliser une terminologie claire, stable et unifiée, de rendre le contenu plus explicite, de mieux calibrer

les contenus en fonction des horaires, de renforcer la progressivité en précisant des repères facilitant la construction de programmations.

Suite à ces remontées, la ministre a saisi à nouveau le Conseil Supérieur des Programmes pour qu'il fasse évoluer son projet selon des indications très détaillées.

Il devra lui remettre les projets retravaillés dans la première quinzaine de septembre.

Une version stabilisée devrait être soumise au Conseil supérieur de l'éducation du 3 octobre

**Les programmes des cycles 2 et 3 entreront en vigueur à la rentrée 2016, pour tous les niveaux de classes, simultanément.**

# Métier

## Nouveaux programmes maternelle... oui mais comment ?

Les nouveaux programmes de maternelle sont entrés en vigueur à cette rentrée.

**Le SNUipp s'est félicité de leur qualité et de leur rupture avec ceux de 2008.** Ils dépeignent une école maternelle bienveillante et exigeante, soucieuse du développement langagier, sensoriel, culturel, corporel, social de l'enfant et de son envie d'apprendre et de réussir. Une école maternelle plus équilibrée qui s'adapte aux jeunes enfants, organise des modalités spécifiques d'apprentissage (jeux, découvertes, résolution de problèmes), permet aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble.

De nouvelles modalités d'évaluation pour les élèves sont aussi proposées, sous forme d'un document simple et synthétique permettant de faire le point sur les apprentissages au cours du cycle 1. Le ministère s'est engagé à ce qu'elles constituent un outil de lien et d'information des familles et un outil pédagogique au service des apprentissages sans rajouter d'inutiles contraintes.

**Leur mise en œuvre devra être en prise avec la réalité.**  
**Le SNUipp-FSU y sera vigilant.**

Mais si ces nouveaux programmes vont dans le bon sens, il en va autrement des conditions de leur mise en œuvre. Les enseignants de maternelle n'ont à disposition qu'une version numérique de ces programmes, le ministère n'ayant pas été capable d'envoyer un exemplaire papier par école, alors qu'il s'agit d'un outil professionnel

indispensable aux enseignants. A quelques jours de la rentrée le ministère a enfin mis en ligne les ressources pédagogiques promises pour aider les enseignants à mettre en œuvre ces nouveaux programmes. Ces outils disponibles concernent : le langage, le graphisme et l'écriture, les activités physiques, la scolarisation des moins de 3 ans, explorer le monde du vivant des objets et de la matière et surtout jouer et apprendre, charge à chacun d'imprimer à son compte les quelques centaines de pages que constituent ces documents. Les perspectives de formation pour s'appropriier ces programmes, les mettre en œuvre et réorganiser ses pratiques n'ont pas plus été anticipées ni organisées à la hauteur de l'enjeu. En Lozère, comme dans la très grande majorité des départements, nous devons nous contenter d'animations pédagogiques.

**Comment refonder l'école maternelle sans donner l'impulsion indispensable ? Le manque d'attention accordée aux premières années de la scolarité est patent. L'appropriation des programmes nécessite pourtant de vrais temps d'échanges, pour mettre en œuvre les changements qu'ils induisent. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour que se mette en place la formation continue indispensable.**

**Les programmes sont bons, mais leur accompagnement pour le moment quasi inexistant, notamment en termes de formation continue. Ce n'est pas seuls devant leur ordinateurs que les enseignants vont pouvoir transformer leurs pratiques !**

## Concours 2016 Inscriptions, calendrier et modalités

- ☐ Inscriptions aux concours externes, internes et troisièmes concours :  
**du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12 heures, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures.**
  - ☐ Les épreuves d'admissibilité des concours externes, seconds concours internes et troisièmes concours, se dérouleront  
**lundi 18 et mardi 19 avril 2016.**
  - ☐ Les épreuves du premier concours interne auront lieu le  
**mercredi 16 mars 2016.**
- Les conditions particulières de diplôme ou de titre (dont les qualifications en natation et en secourisme) sont exigées à la date de publication des résultats d'admissibilité.

## Attention Congé maladie : à déclarer dans les 48h !

Déjà dans le décret de mai 2012, l'article 25 exigeait la transmission de l'arrêt de travail dans un délai de 48 heures. Cet article a été à nouveau modifié pour prévoir l'éventualité de sanctions financières en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois qui suivent un premier retard d'envoi. Une fois, ça passe, mais deux fois... ça casse. En cas d'envoi de l'arrêt de travail hors délai prévu, l'administration vous informe par courrier du retard constaté et de la réduction de rémunération à laquelle vous vous exposez si un nouvel envoi tardif avait lieu dans les 24 mois suivants. Pour rappel, afin de respecter le secret médical, seuls les volets 2 et 3 de l'imprimé CERFA, sans mention médicale à caractère personnel, sont à transmettre à l'IEN. Vous devez conserver le volet 1 (qui peut, le cas échéant, être présenté à toute requête d'un médecin agréé).



**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE !**



**Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix**

**La force de notre profession c'est son Syndicat,  
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							H O R S C L .	
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S P É - I M F		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A			
									H O R S C L .
11e	201	204	207	210	215	217	207	<b>P.E.G.C.</b> Classe excep. 226 € Hors-classe 214 €  <b>INSTITUTEURS</b> Adjoint et dir. 1 cl. 159 € Direction 2 cl et + 162 € Spécialisés IMF 159 €  <b>RETRAITÉS</b> pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 €  <b>CONTRACTUELS</b> 99 €  <b>Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation</b> 79 €  <b>Congé de formation</b> 80 % de la cotisation (minimum 79 €)  <b>et selon le temps partiel</b> 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 79 €)	
10e	185	189	192	198	201	204	192		
9e	173	176	180	181	186	189	180		
8e	159	164	167	170	173	180	167		
7e	148	151	155	158	161	167	155		245
6e	139	142	145	149	151		145		233
5e	126	130	133	136	139				220
4e	120	123	126	130	136				207
3e	117	120	123	126	130				195
2e	PE stagiaires : 100 €								180
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit								162



**Adhérer en ligne en quelques clics seulement en payant par carte bancaire !**

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

**<http://48.snuipp.fr>**

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page « **Je me syndique en ligne** » et laissez-vous guider !

**Simple, rapide, c'est décidé je me syndique pour l'année scolaire 2015/2016 !**

**Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!**

## BULLETIN D'ADHESION 2015-2016

**Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99

Mail: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)